

**Prolongation de l'appel de candidatures
pour le prix *Culture et mécénat*, édition 2015**

Rouyn-Noranda, le 1^{er} juin 2015 – Dans le but de promouvoir le mécénat culturel auprès des particuliers et du milieu des affaires de Rouyn-Noranda, la Ville de Rouyn-Noranda mettait sur pied, en 2013, le prix *Culture et mécénat*. La Ville de Rouyn-Noranda a lancé l'appel de candidatures pour l'édition 2015. La date limite de dépôt des candidatures a été prolongée au 12 juin 2015.

Le financement des arts et de la culture est un défi de tous les jours pour les artistes et les organismes culturels. Les revenus autonomes et de sources publiques ne suffisent pas à assurer la survie et le développement de la plupart des organismes et des projets culturels. Les artistes et les organismes culturels doivent donc se tourner vers le financement privé. Le prix *Culture et mécénat* vient donc reconnaître les entreprises et les mécènes qui investissent, sans attente de contrepartie, dans le développement culturel de la communauté.

Investir en culture, c'est payant! En effet, les investissements dans le secteur des arts et de la culture apportent de nombreuses retombées pour la communauté. Ces retombées peuvent être de l'ordre économique, médiatique, touristique, social ou identitaire. Le prix *Culture et mécénat* vient donc reconnaître l'apport des mécènes et entreprises privées qui investissent de façon volontaire dans ce secteur d'activité fort important pour notre développement et notre qualité de vie.

Ce sont les organismes culturels et les artistes soutenus, et non les entreprises privées ou les mécènes, qui doivent soumettre la candidature de leur partenaire privé. Un organisme culturel ou un artiste ne peut déposer qu'un seul dossier par année. Un vidéo-web sera diffusé pour présenter le lauréat et son proposeur. Le formulaire de mise en candidature est disponible sur le site Web de la Ville de Rouyn-Noranda et doit être transmis au plus tard le vendredi 12 juin 2015, à 16 h 30.

La mise sur pied du prix *Culture et mécénat* est rendue possible grâce à l'entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications.

- 30 -

Source : Bureau du maire
819 797-7110, poste 7371